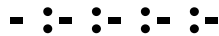




## CHARTRE



Les personnes physiques ou morales adhérentes à la fédération s'engagent à respecter les principes énoncés dans sa Charte.

La fédération et ses signataires font leur, le préambule de la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne qui se fonde « sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité ; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'Etat de droit. Elle place la personne au coeur de son action ».

Les signataires :

- Affirment le droit de l'Homme à être acteur de sa propre histoire,
- S'engagent à promouvoir la Citoyenneté qui s'exerce dans une société respectueuse des Droits et des individus,
- Exercent leur mission dans un souci constant de tolérance, de solidarité et d'humanité,
- Inscrivent leur action dans une justice préventive, réparatrice et médiatrice qui permet la réconciliation entre l'individu et la société,
- Participent à l'égalité de traitement et à la mise en oeuvre d'une réponse judiciaire équitable, lisible et soucieuse du sens de la sanction,
- Militent pour une justice inscrite dans une démarche de cohésion sociale et de responsabilisation,
- Défendent l'accès aux Droits pour tous.

Leur politique est de mettre en actes les valeurs et principes énoncés ci dessus par l'application de l'article 3 alinéa 1 des statuts.

- Respecter le cadre déontologique de la Charte,
- Promouvoir le développement des alternatives à la détention,
- Prévenir la délinquance et la récidive,
- Participer à l'Education, l'accompagnement, l'insertion, ou la réinsertion,
- Favoriser l'individualisation de la réponse judiciaire tant au civil qu'au pénal, pour les mis en cause et les victimes,
- Contribuer au développement de toute forme de résolution de conflits,
- Initier toute mesure répondant à l'évolution du contexte socio-judiciaire.

Ils s'engagent :

- \* A promouvoir une politique associative citoyenne inscrite dans un partenariat institutionnel,
- \* A garantir les compétences de leurs intervenants tant salariés que bénévoles,
- \* A mutualiser leurs compétences, leur savoir-faire, leurs projets par le vecteur de la Fédération,
- \* A élaborer des outils d'évaluation.

La Fédération s'engage auprès des adhérents

- \* A renforcer le lien entre les signataires,
- \* A représenter les intérêts associatifs et ceux des justiciables auprès des élus, des administrations et des partenaires,
- \* A participer avec les ministères concernés à l'élaboration d'un schéma directeur (état des lieux, objectifs moyens) à soutenir la création et le développement d'associations en fonction des indications de ce schéma,
- \* A soutenir et défendre les conditions de financement indispensables aux missions confiées aux associations,
- \* A développer son aide technique et méthodologique auprès des associations adhérentes,
- \* A accentuer sa politique de formation afin d'optimiser la qualité des prestations,
- \* A être le garant de l'existence et du développement des associations socio-judiciaires, ainsi que de la qualité de leurs interventions,
- \* Assurer une régionalisation représentative répondant à l'organisation décentralisée.

La Fédération et ses adhérents participent à la "veille sociale" : Ils en tirent force d'innovation, de proposition et contribuent à l'élaboration des politiques publiques.

Thierry LEBEHOT  
Président de Citoyens et Justice

Pour l'Association  
Le Président,

